

Questions orales

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait certainement que la valeur des quotas est établie et administrée par les offices provinciaux de commercialisation qui relèvent des autorités provinciales. Il existe par ailleurs un comité fédéral-provincial qui étudie la valeur des quotas. Je me préoccupe beaucoup de ce qui se passe dans ce domaine, mais personne ne semble vouloir faire grand-chose à ce sujet.

J'ignore ce que le rapport du comité contiendra, mais il faut noter que chaque province a un système différent. Si je ne m'abuse, le Manitoba, si je peux toutefois mentionner cette province sans que quelqu'un soulève la question de privilège, a fixé la valeur des contingents dans certains cas pour au moins certains produits qui relèvent des offices de commercialisation. Les gains que cela peut représenter ne sont pas repris par les offices de commercialisation, mais sont plutôt répartis entre ceux qui en ont besoin et le gouvernement n'a pas jugé bon de changer quoi que ce soit au système.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES CIRCONSTANCES ENTOURANT L'AFFAIRE PETER TREU**

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Je suis heureux de pouvoir lui poser cette question parce qu'il a toujours été très ouvert quand il était simple député. J'espère qu'il l'est encore même s'il fait maintenant partie du cabinet.

Ma question concerne l'affaire Peter Treu et la question d'indemnisation. Vu que les poursuites en question n'ont été intentées qu'avec l'autorisation du procureur général, et ce à cause de renseignements que celui-ci avait obtenus, et que nous avons vu à la Chambre ce qui peut se produire quand les forces de sécurité fournissent des renseignements aux ministres, dans le cas notamment de l'affaire à laquelle le député de Northumberland-Durham a déjà fait allusion, et vu aussi que l'enquête et le procès en question ont été menés de façon extrêmement virulente et acharnée par des agents de sécurité qui étaient auparavant rattachés à son ministère, se penchera-t-il sur les circonstances qui ont entouré cette enquête et sur les renseignements qui ont convaincu le procureur général d'autoriser ces poursuites et en fera-t-il rapport à la Chambre, afin que nous puissions déterminer s'il y a lieu d'indemniser cet homme, qui a été gravement lésé, malgré tout ce que le ministre de la Justice a pu dire?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, le député dit que je suis très ouvert. Je suis heureux que des membres de l'opposition officielle aient accepté mon invitation de rencontrer à deux reprises des hauts fonctionnaires de mon ministère, en mon

[M. Tessier.]

absence, pour mieux se renseigner sur l'activité de mon ministère. J'estime que si nous sommes incapables de résister à un examen minutieux, c'est loin d'être la preuve d'une saine administration.

Des voix: Bravo!

M. De Bané: Étant donné que l'attribution des cotes de sécurité est une des compétences de mon ministère, mes collaborateurs ont demandé au ministère de la Justice de réexaminer cette pratique. Nous savons que M. Treu a perdu sa cote de sécurité à son insu même. Quand mon ministère est appelé à donner son avis sur l'attribution d'une cote, seul l'employeur a droit à nos conseils, mais ce dernier n'est nullement obligé d'aviser l'intéressé s'il perd sa cote de sécurité. C'est pourquoi j'ai demandé à mon ministère d'inviter le ministère de la Justice à réexaminer cette pratique.

Une chose qui me préoccupe, c'est que chaque fois que nous sommes appelés à donner notre avis à l'égard d'une personne, cette dernière n'est pas mise au courant des résultats de l'enquête et c'est pour cette raison que j'aimerais réexaminer toute cette pratique.

Des voix: Bravo!

* * *

LOTO CANADA**LES DISPOSITIONS DES CONTRATS DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOTO SELECT**

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aurais moi aussi une question à poser au ministre des Approvisionnements et Services qui porte sur le rôle de consultant joué par son ministère dans le programme avorté de la Loto Select, lequel programme nous fait perdre quelques 13 millions de dollars.

Puisqu'il est question de gouvernement ouvert, si les services du ministre ont conseillé Loto Canada au sujet des modalités du contrat, ont-ils conseillé à Loto Canada d'y inclure des dispositions d'annulation qui auraient permis au gouvernement de renoncer à ses engagements le cas échéant, à un prix minimal pour le contribuable?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Approvisionnements et Services): C'est mon ministère qui a conclu les contrats de moindre importance, par exemple pour le mobilier, la publicité, les enseignes, etc. Nous avons ainsi effectué pour environ \$500,000 d'achats au nom de Loto Canada. Nous avons réussi, en l'espace de deux mois environ, à revendre environ 70 p. 100 de ces marchandises au prix que nous les avons payées.

Des voix: Bravo!

M. De Bané: Quant aux contrats signés par Loto Canada et non par nous, nous avons détaché quelqu'un de notre ministère auprès de la société pour la conseiller à propos de ses activités, car il ne s'agissait pas de celles du MAS.